



Fiche Info-Qualité

DÉCEMBRE 2023

SANTÉ AU TRAVAIL

Qu'est-ce que c'est ?

Puisque le travail peut comporter des risques pour la santé, les intervenants du **Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) voient à la protection de la santé des travailleurs**. Leur rôle consiste également à soutenir les milieux de travail pour qu'ils agissent en matière de **prévention des lésions professionnelles**.

La santé au travail en Montérégie

En Montérégie, le **secteur santé au travail (SAT)** relève de la Direction de santé publique de la Montérégie. Il inclut notamment des médecins, des infirmières, des techniciens en hygiène du travail, des ergonomes et des hygiénistes du travail qui **interviennent dans les établissements des secteurs d'activité économique (SAE) ciblés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)**.

Exemples d'interventions réalisées en santé au travail

1) Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE)

L'équipe multidisciplinaire a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un PSSE adapté aux risques présents. Ce programme prévoit notamment :

- L'identification et l'évaluation des risques pour la santé;
- L'information des travailleurs et des employeurs sur les risques présents, leurs conséquences sur la santé et les moyens préventifs ou mesures de contrôle;
- La surveillance médicale des travailleurs en vue de la prévention et du dépistage précoce des atteintes à la santé provoquées ou aggravées par le travail.

2) Programme pour une maternité sans danger (PMSD)

- Une travailleuse enceinte ou qui allaite peut faire une demande au programme PMSD;
- Le médecin de SAT, avec son équipe multidisciplinaire, confirme ou non la présence de danger associé au milieu de travail (pour la travailleuse ou son bébé à naître ou allaité) et émet des recommandations au médecin traitant qui complète le certificat de la travailleuse;

- À la réception du certificat, l'employeur peut apporter des modifications au poste de travail ou affecter la travailleuse à un autre poste sans danger. Lorsque ces deux options sont impossibles, la travailleuse est retirée du milieu de travail de façon préventive.

3) Maladies à déclaration obligatoire (MADO) et signalements de menaces à la santé

- Le secteur SAT assure la surveillance et procède si nécessaire aux enquêtes épidémiologiques relatives aux maladies, infections ou intoxications à déclaration obligatoire (MADO) d'origine professionnelle (ex. : amiantose, silicose, etc.);
- Le secteur SAT évalue tout signalement de menace à la santé dans un milieu de travail. Il émet les recommandations afin d'assurer que le risque est éliminé ou contrôlé ou que les travailleurs sont protégés.

La promotion-prévention en santé au travail

L'ajout de nouvelles activités de santé publique à l'offre de services en santé au travail permet d'intervenir plus activement sur l'environnement de travail comme déterminant de la santé. Plus spécifiquement, l'équipe SAT soutient les milieux organisationnels pour la prévention des risques psychosociaux par l'identification et l'évaluation des facteurs de risque. L'équipe a également





Fiche Info-Qualité

SANTÉ AU TRAVAIL

bonifié ses activités de surveillance, de promotion et de prévention afin de créer des milieux favorables à la santé des travailleurs. Elle accompagne, par exemple, les milieux de travail dans l'identification des mesures d'adaptation pertinentes vis-à-vis les changements climatiques.

Évaluation des activités, programmes et services SAT

Le cahier des charges, produit par la CNESST, en collaboration avec le RSPSAT, énonce les grandes lignes directrices de la prestation de services en santé au travail. **Une reddition de compte est réalisée annuellement à cet effet.**

Les indicateurs du cahier des charges permettent de cibler les secteurs qui pourraient faire l'objet d'un taux de couverture de services moins élevé pour réajuster l'intervention l'année suivante. L'évaluation des programmes provinciaux du RSPSAT est prise en considération afin d'ajuster les interventions. Le bilan des signalements de déficiences à la CNESST permet de suivre l'amélioration de l'exposition des travailleurs dans les cas de surexposition, et de recourir, au besoin, aux leviers de la Loi sur la santé publique si l'approche semble insuffisante.

De plus, **une démarche d'harmonisation de l'ensemble des PSSE est en cours afin d'assurer une meilleure équité des services** dans l'ensemble des entreprises de la région. Cette harmonisation vise également à faciliter l'évaluation des PSSE à l'échelle régionale. Des travaux sont aussi en cours afin de recueillir les commentaires des clientèles ciblées.

Pour plus d'information :

Robert Jocelyn
Coordonnateur à la Santé Publique

Qu'en est-il au CISSSMO?

Le service de prévention, promotion et mieux-être au travail (PPMET) a pour mandat de soutenir l'organisation dans la mise en place de moyens visant à assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des employés du CISSSMO. Notre rôle d'expert conseil vise la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale selon 4 axes :

1. Prévention en matière de santé psychologique au travail et promotion des saines habitudes
2. Prévention des risques professionnels
3. Assurer la conformité légale en assurant une vigie quant à l'interprétation des politiques, des lois, des règlements, ainsi que des normes.
4. Responsable de l'application de la politique en matière de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel de la civilité et de la violence au travail.

